



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES MEMBRES

Mercredi, le 15 janvier 2025
Réunion virtuelle via TELUS Business Connect
de 17 h 30 à 17 h 45

Glen Barber – Président
Robin McAndrew – Directrice générale
Cristina Coiciu – Adjointe de direction et rédactrice de procès-verbal :

Membres votants présents:	Autres invités:
<ol style="list-style-type: none">1. Glen Barber2. Doug Bullock (par procuration)3. Karen Capen4. Letitia Charbonneau5. David Clements6. Didier Delahousse7. Sonia Granzer8. Noor Hameed9. Nives Ilic (par procuration)10. Hélène Laperriere11. Aynsley Morris12. Hubert Paulmer13. Stéphanie Pelletier14. Chantal Rioux15. Elizabeth Sanderson16. Rodney Stehr17. Swapna Stephen	<ol style="list-style-type: none">1. Jessica Menard – Représentante du personnel2. Banks Zero – Représentant du personnel

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ

ALLOCUTION D'OUVERTURE

M. Glen Barber, président du conseil d'administration pour 2024-2025, a souhaité la bienvenue au personnel et aux membres du Sandy Hill Community Health Centre, Inc./Centre de santé communautaire Côte-de-Sable, Inc. (SHCHC/CSCCS) à l'assemblée générale spéciale des membres.

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

M. le président a complété la reconnaissance du territoire.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Le président ouvre la séance à 17 h 35.

1) DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. Glen Barber demande aux membres en règle de déclarer tout conflit d'intérêts.
Aucun conflit n'est déclaré.

2) ADOPTION DES RÈGLES ET ADMISSIBILITÉ DES MEMBRES VOTANTS

M. Barber annonce que la séance se déroulera selon les *Robert's Rules of Order*. Il indique aux personnes présentes que la séance aura lieu dans les deux langues officielles et que, conformément aux règlements administratifs actuels de la société, tous les membres ayant le droit de vote seraient invités à voter uniquement pour des oppositions et des abstentions. Si aucun membre ne s'oppose ou ne s'abstient, le vote sera enregistré comme favorable.

Conformément aux règlements de la société en matière d'avis (article 12; article 12.03), tous les membres en règle ont reçu par courriel un dossier de réunion comprenant l'ordre du jour, toutes les résolutions qui seraient débattues ou votées et une copie du règlement administratif n° 1 de la Société.

3) VÉRIFICATION DU QUORUM

L'adjoindé de direction informe le président qu'il y avait 17 (dix-sept) membres de la société présents à l'assemblée (y compris les procurations) et qu'il y avait donc quorum pour tenir la réunion générale spéciale des membres (plus de 10 % des membres, conformément à l'article 12.06 du règlement administratif #1 de la Société).

4) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Glen Barber demande une motion pour l'approbation de l'ordre du jour.

Il est proposé par K.C. et appuyé par A.M. d'adopter l'ordre du jour tel que présentée.

TOUS LES MEMBRES SONT EN FAVEUR – LA MOTION EST ADOPTÉE

5) APPROBATION DES DISPOSITIONS SPÉCIALES i-v DES STATUTS DE MODIFICATION

M. le président a présenté la recommandation du conseil d'administration du 15 octobre 2024 visant à approuver les dispositions spéciales i à v des statuts de modification, telles que révisées par le conseiller juridique et conformément à la Loi sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario. Le président a expliqué que les objets mis à jour, ainsi que les pouvoirs de la société (c'est-à-dire la disposition spéciale vi), ont été approuvés par les membres de la Société lors de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2024.

M. Glen Barber a demandé une motion visant à approuver les dispositions spéciales i à v des statuts de modification.

Il est proposé par H.L. et appuyé par D.C. d'adopter les dispositions spéciales i à v des statuts de modification tel que présentées.

TOUS LES MEMBRES SONT EN FAVEUR – LA MOTION EST ADOPTÉE

6) LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président du Conseil demande s'il y a d'autres points à discuter.

Puisqu'il n'y a pas d'autre point à discuter, il est proposé par L.C. que la séance soit levée.

TOUS LES MEMBRES SONT EN FAVEUR – LA MOTION EST ACCEPTÉE

La séance est levée à 17 h 45.